

2025 - 27

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
09 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Ghislaine BERNARD Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Thierry CABANNE, Isabelle POEYDOMENGE à Carine SARRIQUET, Benoit DE PREMORREL à Nicolas ARANGOÏS, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Nora DUTILH à Alain LALART, Jean-Michel OMNES à Jean-Yves POUYES, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE, Anthony DARRIGRAND à Frédéric DOMERCQ.

Absente : Manuella CZAPKA.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

11. Tarifs restauration scolaire 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la restauration scolaire fixés pour l'année 2024-2025, basés sur la tarification sociale et propose de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2025-2026.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2025-2026 comme suit :

Repas enfant	
Quotient familial par tranche	Tarification
0 < QF ≤ 1 000 €	1,00 €
1 000 < QF ≤ 1 800 €	2,65 €
QF > 1 800 €	3,00 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 064-216404996-20250409-D2025_27-DE

SLO

Repas adulte	
	4,90 €

- **RAPPELLE** que les parents sont tenus de fournir les attestations CAF pour bénéficier de la tarification sociale,
- **PRÉCISE** qu'en l'absence d'attestation CAF, le tarif de 3,00 € par repas sera appliqué.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

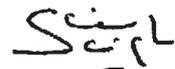
Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

 Le Maire,

Jerry CABANNE

Le secrétaire de séance,


Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 15/04/25

Mise en ligne sur le site Internet le : 15/04/25

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 064-216404996-20250409-D2025_28-DE

2025 - 28

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	18
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Ghislaine BERNARD Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Jean-Yves POUYES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUL.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Thierry CABANNE, Isabelle POEYDOMENGE à Carine SARRIQUET, Benoit DE PREMORREL à Nicolas ARANGOÏS, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Nora DUTILH à Alain LALART, Jean-Michel OMNES à Jean-Yves POUYES, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE, Anthony DARRIGRAND à Frédéric DOMERCQ.

Absente : Manuella CZAPKA.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

12. Tarifs garderie périscolaire 2025-2026

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année 2025-2026 comme suit :

Occasionnel par enfant matin <u>ou</u> soir	3,10 €
Occasionnel par enfant matin <u>et</u> soir	6,00 €
Par cycle inter-vacances	
1 ^{er} enfant	17,00 €
2 ^{ème} enfant	10,00 €
3 ^{ème} enfant	7,00 €

Monsieur le Maire propose de retenir les dates des cycles inter-vacances comme suit :

- 1^{er} cycle : du 1^{er} septembre au 17 octobre 2025
- 2^{ème} cycle : du 03 novembre au 19 décembre 2025
- 3^{ème} cycle : du 05 janvier au 06 février 2026
- 4^{ème} cycle : du 23 février au 03 avril 2026
- 5^{ème} cycle : du 20 avril au 03 juillet 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de garderie périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026 tels que proposés ci-dessus,
- **DÉCIDE** de fixer les dates des cycles inter-vacances pour l'année scolaire 2025-2026 tels que présentés ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 064-216404996-20250409-D2025_28-DE

2025 - 28

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Jerry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 15/04/25

Mise en ligne sur le site Internet le : 15/04/25

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

S²LO

ID : 064-216404996-20250409-D2025_28-DE